

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2025/038
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 octobre 2025

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025

Présents : Mmes GIAMBELLUCO, CHADELAUD, LE GAL, MAIGNE, RAMA
MM. PROVILLÉ, TALLET, CURNIER, WACHENHEIM
Absents : Mme ROCHE, MM. VAUDON, CHALARD, LACOUR
Pouvoirs : M. CHALARD a donné pouvoir à Mme CHADELAUD
Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2025-038 Présentation du RPQS 2024 de l'eau potable - SIAEP Vayres & Tardoire

Madame le Maire rappelle qu'il est indiqué à l'article D2224-3 du CGCT que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.
Suite à la réception de ce rapport, elle présente le RPQS (**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service**).

Ce contrat de délégation fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel du délégataire.
Le présent rapport concerne le service de l'eau sur l'ensemble du syndicat au titre de l'année 2024. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Après la présentation de ce rapport, le conseil municipal :

✓ **Prend acte de ce rapport sur le prix et la qualité du service.**

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 13 novembre 2025

Certifiée exécutoire le : 13 novembre 2025
Reçue en S/Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

